

Comment dupliquer une demande sur le portail associatif?

La fonction "Dupliquer" peut vous permettre de gagner un temps considérable en quelques clics.

Elle sera utile si vous transmettez des demandes de subvention pour des événements récurrents (ex : l'édition annuelle de votre fête de quartier) ou pour le formulaire "00. Questionnaire d'évaluation RSEA - Responsabilité Sociale et Environnementale de mon association".

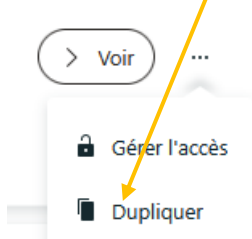
Vous pourrez alors modifier ce que vous souhaitez dans votre saisie de l'an passé et conserver ce qui doit l'être avant de transmettre.

1. Sur votre demande de l'an passé ("Mes demandes d'aide"), cliquez sur les points à la droite du bouton "voir"

00.Questionnaire d'évaluation RSEA : Responsabilité Sociale et Environnementale de mon Association - ASSOCIATION TEST (00026378)

> Voir ...

2. Cliquez ensuite sur le bouton "Dupliquer".



3. Votre demande est dupliquée à l'identique. Vous la retrouverez dans "Mes demandes d'aide" et pouvez en modifier le contenu avant de la transmettre.

00.Questionnaire d'évaluation RSEA : Responsabilité Sociale et Environnementale de mon Association - ASSOCIATION TEST

Compléter ...

En cours de création Créée le mardi 6 janvier 2026 à 14:58

Attention : Si vous avez joint des pièces à la demande, celle-ci ne seront pas dupliquées.